
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 juillet 2010

Résolution: CA10 26 0209

Recommandation au conseil municipal - Adopter, en vertu de l'article 89 (3°) de la *Charte de la Ville de Montréal*, un règlement permettant le développement de l'ensemble du site de Norampac - Lot 3 361 751 du cadastre du Québec

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Pierre Lampron

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la *Charte de la Ville de Montréal*, un Règlement autorisant la construction, l'occupation et l'aménagement du terrain portant le numéro de lot 3 361 751 du cadastre du Québec, bordé par la rue Molson, le boulevard Saint-Joseph, la rue D'Iberville, les voies ferrées du CP ainsi que par les propriétés situées aux 5300, rue Molson et 5195, rue D'Iberville.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir audience publique.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1080963053

François W. CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Patrick MARTEL

Secrétaire substitut du conseil
d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 juillet 2010